

ARRETE MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DU QUART PICHET

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande en date du 14 novembre 2025 par l'entreprise DBTP, représentée par Monsieur Bernard MATHIEU, sise 701 route de Louhans à EPERVANS (71380), afin d'effectuer des travaux de terrassement dans le cadre d'un raccordement électrique, 145 rue du Quart Pichet,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1^{er} décembre 2025 et jusqu'au 14 décembre 2025 inclus, lorsque la signalisation sera en place, la circulation de tous véhicules sera interdite au droit du 145 rue du Quart Pichet.

Article 2 : Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 3 : L'entreprise DBTP devra prendre sous son entière responsabilité toutes mesures nécessaires pour assurer la signalisation de son intervention, conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 17 novembre 2025

Mise en ligne le 17/11/2025

Le Maire
Marc DUMONT

